22

Les aides sociales à l'accueil des personnes handicapées

Fin 2017, 150000 personnes handicapées sont aidées financièrement pour leur accueil en établissement ou chez des particuliers. Cela représente une dépense annuelle de 5,2 milliards d'euros. Le nombre de bénéficiaires d'une aide à l'accueil et les dépenses associées ont fortement augmenté depuis 2000.

Les personnes ne pouvant rester en continu à leur domicile en raison de leur handicap peuvent être hébergées chez des particuliers ou dans des établissements médico-sociaux (voir fiche 23), qui proposent également des accueils de jour. Pour financer ces accueils, les personnes concernées peuvent bénéficier, si leurs ressources personnelles ne sont pas suffisantes, d'une aide sociale procurée par les départements (voir fiche 19). La présente fiche est centrée sur une partie de ces aides, ce dans le but de rapprocher nombre d'aides et dépenses. Par conséquent, les « aides à l'accueil » ne comprennent ici ni l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) en établissement, ni l'accompagnement en service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ou en service d'accompagnement médicosocial pour adulte handicapé (Samsah), ni l'hébergement de jeunes majeurs en établissement pour enfants handicapés¹. Avec cette définition restreinte, les aides sociales à l'accueil représentent, fin 2017, 28 % des aides octroyées aux personnes handicapées. Les dépenses brutes associées représentent, quant à elles, 62 % de celles consacrées par les départements à l'aide sociale aux personnes handicapées pour l'ensemble de l'année 2017.

Une croissance très forte du nombre de bénéficiaires d'aides à l'accueil

Le nombre de personnes handicapées accueillies en établissement ou par des particuliers et bénéficiant à ce titre d'une aide augmente régulièrement. En dix ans, il est passé de 111 000 à 150 000 bénéficiaires environ, soit une augmentation de 35 % (graphique 1). Cette hausse est bien plus importante que la croissance démographique, de 0,5 % au cours de la même période.

Fin 2017, 125 100 personnes perçoivent une aide sociale pour un hébergement en établissement, soit 83 % des bénéficiaires d'une aide à l'accueil, hors ACTP en établissement. De plus, 18 700 personnes handicapées perçoivent une aide pour un accueil de jour en établissement. Enfin, une minorité de prestations concernent un accueil par des particuliers : 6 300 personnes.

Parmi les personnes bénéficiant d'une aide pour un hébergement en établissement fin 2017, 29 % vivent en foyer d'hébergement (36 600 personnes pour 39 200 places au total dans ces foyers²), 36 % en foyer de vie (45 300 personnes pour 51 900 places), 21 % en foyer d'accueil médicalisé (26 400 personnes pour 29 200 places) et 13 % en établissement d'hébergement pour personnes âgées (Ehpad et maisons de retraite) ou en unité de soins de longue durée (16 800 personnes).

Une baisse de la dépense moyenne par bénéficiaire

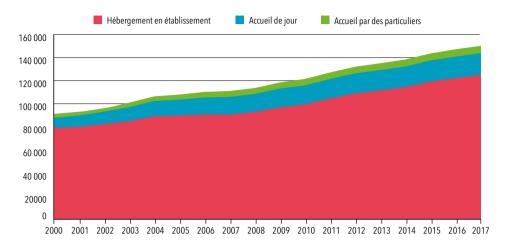
Les dépenses annuelles brutes d'aide à l'accueil, comprenant l'aide à hébergement ou à l'accueil de jour en établissement et l'accueil par des particuliers, s'établissent à 5,2 milliards d'euros en 2017³.

^{1.} Centrée sur l'aide sociale des départements, cette fiche ne détaille pas non plus le financement par l'assurance maladie de certains établissements accueillant des personnes handicapées (voir encadré « Pour en savoir plus »).

^{2.} Source: DREES, fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) pour le nombre de places.

^{3.} À ce montant, s'ajoutent les autres dépenses d'aide à l'accueil des départements non prises en compte dans cette fiche afin de pouvoir rapprocher la dépense du nombre de bénéficiaires, qui s'élèvent à 516 millions d'euros en 2017. Elles concernent l'hébergement des jeunes majeurs en établissement pour enfants handicapés (amendement Creton), l'aide à l'accompagnement en SAVS et Samsah et d'autres dépenses d'accueil non ventilées par ailleurs.

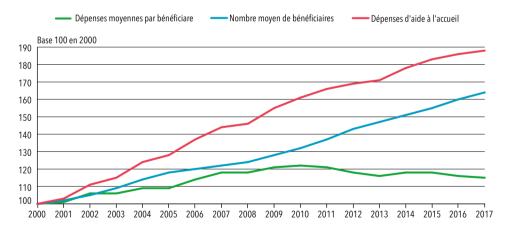
Graphique 1 Nombre de bénéficiaires d'une aide sociale à l'accueil au 31 décembre, de 2000 à 2017



Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte.

Source > DREES, enquête Aide sociale.

Graphique 2 Évolution des dépenses et des bénéficiaires de l'aide sociale à l'accueil des personnes handicapées, de 2000 à 2017



Note > Les évolutions de dépenses sont indiquées en euros constants 2017. Elles sont donc déflatées de l'indice général des prix à la consommation de l'ensemble des ménages de la France entière.

La dépense annuelle moyenne par bénéficiaire est le rapport de la dépense totale de l'année n au nombre moyen de bénéficiaires, calculé comme la demi-somme des bénéficiaires au 31 décembre n-1 et des bénéficiaires au 31 décembre n. Les dépenses brutes d'aides à l'accueil comprennent celles liées à l'aide à hébergement ou à l'accueil de jour en établissement et l'accueil par des particuliers. Les dépenses liées à l'hébergement des jeunes majeurs en établissement pour enfants handicapés (amendement Creton), à l'aide à l'accompagnement en SAVS et Samsah et aux autres dépenses d'accueil ne sont pas prises en compte ici.

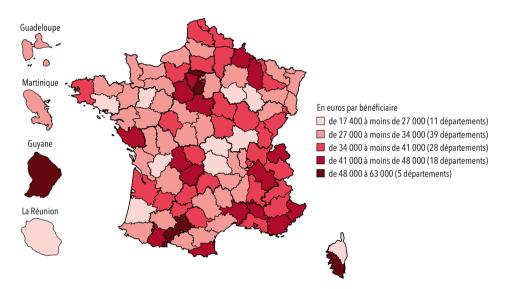
Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte.

Source > DREES, enquête Aide sociale.

Depuis 2000, ces dépenses d'accueil ont progressé de 88,2 % en euros constants⁴, soit à un rythme annuel moyen de 3,8 % (graphique 2). Elles ont cependant évolué à un rythme annuel moyen de 5,0 % en euros constants entre 2000 et 2009, suivi d'une phase de progression moins soutenue depuis (+2,5 % en moyenne annuelle entre 2009 et 2017). En 2017, la dépense annuelle moyenne d'aide sociale à l'accueil est de 34 900 euros par bénéficiaire. Entre 2000 et 2010, elle augmente fortement (+21,6 %); depuis, la tendance est plutôt à la baisse (-5,4 % entre 2010 et 2017).

La dépense annuelle moyenne par bénéficiaire varie du simple au quadruple d'un département à l'autre : d'environ 17 400 à 63 000 euros en 2017 (carte 1). La moitié des départements consacrent moins de 34 000 euros par an à leurs bénéficiaires alors qu'ils sont près du quart à leur attribuer plus de 41 000 euros, soit au-delà de 120 % de la valeur médiane ⁵. Ces écarts sont à nuancer en raison des différences départementales de gestion de l'aide sociale à l'hébergement : les dépenses brutes d'aide à l'accueil peuvent inclure ou non des avances faites par le département aux bénéficiaires.

Carte 1 Dépenses annuelles brutes d'aide sociale à l'accueil par bénéficiaire en 2017



Note > Au niveau national, la dépense moyenne par bénéficiaire et par an est de 34 900 euros. La valeur médiane, en-dessous de laquelle se situent la moitié des départements, est égale à 34 000 euros.

La dépense annuelle moyenne par bénéficiaire est le rapport de la dépense totale de l'année n au nombre moyen de bénéficiaires, calculé comme la demi-somme des bénéficiaires au 31 décembre n-1 et des bénéficiaires au 31 décembre n. Les dépenses brutes d'aides à l'accueil comprennent celles liées à l'aide à hébergement ou à l'accueil de jour en établissement et l'accueil par des particuliers. Les dépenses liées à l'hébergement des jeunes majeurs en établissement pour enfants handicapés (amendement Creton), à l'aide à l'accompagnement en SAVS et Samsah et aux autres dépenses d'accueil ne sont pas prises en compte ici.

Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte.

Source > DREES, enquête Aide sociale; ISD n°FI10.

^{4.} Sauf mention contraire, les évolutions de dépenses sont systématiquement indiquées en euros constants. Elles sont donc déflatées de l'indice général des prix à la consommation de l'ensemble des ménages de la France entière. En 2017, cet indice a augmenté de 1,0 % en moyenne annuelle.

^{5.} La médiane est la valeur qui partage la distribution en deux parts égales, soit 34 000 euros ici.

Toutefois cela ne suffit pas à expliquer l'ensemble des disparités. D'autres facteurs explicatifs peuvent être avancés : les différences de structure

démographique (population plus ou moins âgée notamment) et économique des territoires, ou encore la variation du coût à la place. ■

Pour en savoir plus

> **Guibert, G.** (2016, juin). La dépense de soins aux personnes handicapées en établissements et services médico-sociaux. Dans Beffy, M. et al. (dir.). La protection sociale en France et en Europe en 2014 : Résultats des comptes de la protection sociale - édition 2016. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES - Social.